



Q&R # 3

Date: 1 Mars 2017

Projet: Services d'entretien ménager – Centre de R&D de Fredericton

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Q.5

En ce qui concerne l'annexe C (proposition financière), le bâtiment 72 salles de toilettes / aire de pique-nique et le bâtiment 74 Salle de préparation / laboratoire et toilettes, sont tous deux saisonniers. La proposition financière indique de multiplier le coût mensuel par 12 mois, cependant, il n'y a que 7 mois pour ces deux bâtiments.

Devons-nous simplement multiplier ces deux bâtiments par 7 mois pour obtenir le prix annuel ou est-ce qu'un changement est requis pour la proposition financière. ?

R.5

Veillez vous référer à l'annexe C (Proposition financière) **v.3**, où il est maintenant précisé que le coût annuel des immeubles 72 et 74 doit être calculé en multipliant la colonne C x 7 mois.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.